

United Nations

Nations Unies

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED
E/CN.4/133
14 juin 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Troisième session

ETATS-UNIS: PROPOSITION D'UN NOUVEL ARTICLE POUR LE
PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME

Toute personne, en tant que membre de la société, a les droits économiques, sociaux et culturels énumérés ci-dessous et peut se prévaloir du droit à leur mise en pratique, grâce à des initiatives sur le plan national et une collaboration internationale en conformité avec le système social et l'organisation économique et politique de chaque Etat.
